## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

## ARRETE Nº 151 / 2022

MAIRIE de QUEVERT 22100

OBJET : Police Municipale — Sûreté et commodité du passage dans les rues et voies publiques CHEMINEMENT INTERDIT SUR TROTOIR INTERDICTION DE STATIONNER RUE SAINTE ANNE LE 11/10/2022

Tél.: 02.96.85.81.80

Nous, Maire de la Commune de QUEVERT (Côtes D'Armor)

VU, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

VU, Le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

## ARRETONS

ARTICLE 1<sup>er</sup>: En raison de travaux couverture nécessitant la mise en place d'un échafaudage sur trottoir, le cheminement piéton sur trottoir ainsi que le stationnement seront interdits au droit du chantier devant le n°21 de la rue Sainte-Anne le 11 octobre 2022.

ARTICLE 2<sup>ème</sup>: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par L'entreprise chargée des travaux

ARTICLE 3<sup>ème</sup>: Monsieur le Maire, La Gendarmerie.

Les pompiers,

L'entreprise DENIS CRETON COUVERTURE,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté. QUEVERT, le 10/10/2022

Le MAIRE,

